



FAKE RH 2020



La CFDT nationale soutiendrait le forfait jour...

C'est la rumeur mise en circulation ces temps-ci à l'ADEME.

Comme dans toute rumeur, on y trouve un fond de vérité et une part de mensonges.

Le fond de vérité c'est que, au début des années 2000, lors des négociations nationales sur la réduction du temps de travail hebdomadaire de 39 à 35 h (vous savez, ce truc que la direction trouve ringard), la CFDT a défendu des modalités particulières pour **les cadres exclus du badgeage** (on disait encore "*la pointeuse*" à l'époque !). La CFDT demandait notamment que cette réduction se fasse annuellement par une **augmentation du nombre de jours de congés et/ou par une compensation salariale**... Ce qui a abouti à la notion de "*forfait jour pour les cadres autonomes*".

Dans ce contexte, ce forfait jour représentait une amélioration notable des conditions de travail des cadres. A l'époque, un DRH expliquait le rôle du cadre ainsi : "*Vous arrivez avant les ouvriers et vous partez après eux.*" Autant dire que compter limiter son temps de travail à 35 heures hebdomadaires relevait de l'illusion... Par contre bénéficier de jours de congés supplémentaires était une réalité tangible et appréciable.

Maintenant, la part de mensonge.

Dire que la CFDT soutient le forfait jour pour les cadres qui badgent, c'est de la pure "fake news".

Nous mettons quiconque au défi de trouver une publication de la CFDT qui soutient le forfait jour dans ce contexte de badgeage des cadres.

Or, à l'ADEME les cadres badgent... comme tous les salariés.

Ce badgeage (associé aux RTT) leur permet de respecter la durée légale hebdomadaire de travail de 35h. **Inutile donc de les passer au forfait jour...**

Sauf à vouloir masquer un dépassement de leur temps de travail...

sans le comptabiliser, ni bien sûr le payer !